

Directives concernant la loi-qualité.

Depuis l'année 2024, est entrée en vigueur en Belgique la "**loi-qualité**".

Ceci implique que toute **exploration invasive** doit être oralement explicitée au patient par le gastro-entérologue; le patient doit marquer son accord écrit, après explication de l'examen, avant sa réalisation.

L'accord écrit d'un parent est nécessaire si ceci concerne un patient de moins de 18 ans.

Cet accord écrit sera intégré dans le dossier médical du patient.

Concernant la gastro-entérologie, sont considérées comme explorations invasives:

-la gastroscopie: cet examen s'accompagne le plus souvent d'une sédation modérée, administrée par le personnel infirmier, sous supervision du gastro-entérologue; cet examen comporte, comme toute exploration invasive, un risque face auquel le médecin et son personnel sont formés pour réagir. Le médecin dispose d'un portfolio relatant son expérience personnelle et sa formation en vue de faire face de manière urgente à tout type de complication. Il dispose du personnel et du matériel adéquats. Ces complications sont essentiellement une perforation, une hémorragie, une hypoventilation, un effet secondaire d'un sédatif; ces complications sont rares mais non nulles. Une hospitalisation peut être nécessaire. Le patient est au courant de ce risque.

-la recto-sigmoïdoscopie: cet examen, qui s'accompagne le plus souvent d'une sédation modérée, comporte, comme toute exploration invasive, un risque d'hémorragie, de perforation ou d'hypoventilation. Le médecin dispose du personnel compétent et du matériel pour réagir de manière urgente. Une hospitalisation peut être nécessaire. Le patient est au courant de ce risque.

-la ligature hémorroïdaire, chirurgie hémorroïdaire locale: cet examen peut entraîner parfois une hémorragie importante, une abcédation, une perforation. Ceci a été explicité au patient qui a bien pris note de ce risque.

-la coloscopie totale ou sub-totale: cet examen est le plus souvent réalisé sous sédation modérée ou sous anesthésie générale. Cet examen comporte un risque non nul d'hémorragie, de perforation, et aussi d'hypoventilation ou d'un autre effet secondaire lié à la sédation. Le médecin possède un portfolio relatant son expérience personnelle et sa formation en vue de faire face de manière urgente à ce type de complication; il dispose du personnel et du matériel nécessaire. Une hospitalisation peut être requise. Le patient est au courant de ce risque.

L'examen réalisé est: O gastroscopie O recto-sigmoïdoscopie O coloscopie totale O ligature/chir. hém.

Je soussigné-e, certifie avoir été informé-e par le Gastro-Entérologue de la procédure qui est réalisée ce jour, et marque mon accord pour sa réalisation. Je suis bien conscient-e du risque encouru lors d'une de ces explorations invasives. Je suis bien conscient-e que, si je le souhaite, je peux REFUSER cet examen.

Lu et approuvé ce / /

Signature du patient:

Veillez indiquer au verso de ce document votre traitement éventuel ainsi que vos allergies